

DU 7 SEPTEMBRE 1966

Modificatif au
REGLEMENT DE CO-PROPRIETE

PARDEVANT Me Marcel RIALLAND, notaire à
TARBES, (Hautes-Pyrénées) soussigné,

ONT COMPARU :

1°/ - Monsieur WALTER Paul Charles, Industriel
demeurant à TARBES, 10, rue André Breyer.

Né à BELFORT le six avril mil neuf cent
un.

2°/ - Monsieur COUDERC Rolland, Georges, Paul,
Directeur Commercial, demeurant à TARBES, 23Bis
rue Eugène Ténot.

Né à AMPERE (Algérie), le sept février mil
neuf cent trente deux.

3°/ - Monsieur GARNAULT Henri, Félix, Administra-
teur de Sociétés, demeurant à TARBES, 32, avenue
Bertrand Barrère.

Né à TOULOUSE (Hte-Garonne) le seize octo-
bre mil neuf cent dix neuf.

AGISSANT tant en son nom personnel qu'en
qualité de président directeur général au
nom et pour le compte de la Société dénommée
Société Tarbaise de Distribution, Société
Anonyme au capital de trois cent trente deux
mille quatre cent francs dont le siège est
à TARBES, 2, rue André Breyer, inscrite au
registre du commerce de TARBES sous le nu-
méro 58B60, régulièrement constituée ainsi
qu'il résulte :

- De ses statuts établis suivant acte
sous seing privé en date à TARBES du vingt
six septembre mil neuf cent cinquante huit
enregistré à TARBES A.C. le vingt quatre
novembre mil neuf cent cinquante huit folio
101 Bordereau 561/1 demeuré annexé à la minu-
te de l'acte de déclaration de souscription
et de versement ci-après énoncé :

- De l'acte de déclaration de souscrip-
tion et de versement de capital social reçu
par Me PUJOL-CAPDEVIELLE notaire à TARBES
le vingt deux novembre mil neuf cent cin-
quante huit.

- 2 -

↳ Des procès-verbaux des deux assemblées générales constitutives déposés au rang des minutes dudit Me PUJOL-CAPDEVIELLE.

Le tout régulièrement déposé au greffe du Tribunal de Commerce de TARBES le vingt deux décembre mil neuf cent cinquante huit et publié dans le journal d'annonces légales "La Nouvelle République des Pyrénées du vingt deux décembre mil neuf cent cinquante huit.

Monsieur GARNAULT, nommé auxdites fonctions de Président Directeur Général de cette société suivant délibération de son conseil d'administration en date du dix huit novembre mil neuf cent soixante.

Monsieur WALTER, Monsieur COUDERC, Monsieur GARNAULT et la Société Tarbaise de Distribution, seuls membres de la Société dénommée "Société Civile Immobilière de la Résidence Breyer" et par abréviation S.C.I.R.B., Société Civile Immobilière de Construction au capital de DIX MILLE FRANCS dont le Siège est à TARBES - 2, rue André Breyer, constituée suivant acte reçu par Me RIALLAND, notaire soussigné, le seize janvier mil neuf cent soixante quatre et dont les statuts ont été entièrement refondus suivant acte reçu par ledit Me RIALLAND le

Lesquels, es-qualité, ont modifié ainsi qu'il suit l'état descriptif de division et le règlement de copropriété de l'immeuble social sis à TARBES, rue Georges Lassalle n° 90 et rue André Breyer n° 2 et 4, à l'angle de ces deux voies, cadastré section K n°s 66p, 66p, 67p, 79, 85p, 86, 87 et 88p, d'une contenance totale d'environ deux mille huit cent vingt sept mètres carrés, établi suivant acte reçu par Me RIALLAND, notaire soussigné, le

publié au Bureau des Hypothèques de TARBES le
volume n°

Ledit immeuble appartenant à la S.C.I.R.B. : les constructions pour les avoir faites édifier, et le terrain pour l'avoir acquis:

- Partie suivant acte reçu par ledit Me RIALLAND le seize janvier mil neuf cent soixante quatre publié au Bureau des Hypothèques de TARBES le vingt février mil neuf cent soixante quatre, volume 3478, n°7.

- Partie suivant acte reçu par ledit Me RIALLAND, le dix huit mars mil neuf cent soixante six, publié au Bureau des Hypothèques de TARBES le

- Partie suivant acte reçu par Me CIEUTAT, notaire à la BARTHE-de-NESTE le vingt cinq septembre mil neuf cent soixante quatre publié au Bureau des Hypothèques de TARBES le cinq octobre mil neuf cent soixante quatre, volume 3569 n° 12.

- Partie suivant jugement d'adjudication du Tribunal de Grande Instance de TARBES, en date du dix neuf mars mil neuf cent soixante quatre publié au Bureau des Hypothèques de TARBES le vingt janvier mil neuf cent soixante cinq, volume 3616 n° 30.

I - Le vaste local commercial du rez-de-chaussée du bâtiment est divisé en trois locaux commerciaux : le premier portant le n° 1 au Sud, le second portant le n° 2 au Nord, le troisième portant le n° 3 à l'Est.

- 3 -

II - L'ensemble des locaux commerciaux contigus sis au sous-sol de l'immeuble est divisé en deux locaux commerciaux le premier portant le n° 48 à l'Ouest, le second portant le n° 49 à l'Est.

III - Le lot n° 49 de l'immeuble est supprimé et subdivisé en nouveaux lots portant les numéros 110 - 111 et 112.

- Lot n° 110 : Le local commercial portant le n° 1 sis au rez-de-chaussée du bâtiment et au "Sud",
- Et les cinq cent dix huit/dix millièmes du sol et parties communes.
 - Lot n° 111 : Le local commercial portant le n° 2 sis au rez-de-chaussée du bâtiment et au "Nord",
- Et les huit cent soixante deux/dix millièmes du sol et parties communes.
 - Lot n° 112 : Le local commercial portant le n° 3 sis au rez-de-chaussée du bâtiment et à l'Est,
- Et les six cent soixante neuf/dix millièmes du sol et parties communes.
- IV - Le lot n° 48 de l'immeuble est supprimé et subdivisé en deux nouveaux lots portant les n°113 et 114.
- Lot n° 113 : Le local commercial portant le n° 48 à usage de réserves et garages sis au sous-sol du bâtiment et à l'Ouest.
- Et les sept cent quatre vingt quatorze/dix millièmes du sol et parties communes.
 - Lot n° 114 : Le local commercial portant le n° 49 à usage de hall d'exposition et atelier sis au sous-sol du bâtiment et à l'Est.
- Et les neuf cent quarante et un/dix millièmes du sol et des parties communes.

V - Le tableau résumé de division de l'immeuble est modifié de la façon suivante :

N° des Lots	Niveaux	Entrée	Nature	Nbre de pièces	Situation exacte	Parties communes en 10000e	Observations
49	R.D.C.	-	Locaux commer.	-	Unique	2,049	Supprimé : divisé en lots n°110-111 et 112 ci-après
110	R.D.C.	-	Locaux commer	-	N° 1 au Sud	518	Partie du lot 49
111	R.D.C.	-	Locaux commer	-	N° 2 au Nord	862	Partie du lot 49
112	R.D.C.	-	Locaux commer	-	N° 3 à l'Est	669	Partie du lot 49

- 4 -

N° des Lots	Niveaux	Entrée	Nature	Nbre de Pièces	Situation exacte	Parties communes en 10000e	Observations
48	S.S.	Rampe	Locaux commer	-	Unique	1.735	Supprimé: divisé en lots n° 113 et 114 ci-après
113	S.S.	Rampe	Locaux commer	-	N°48 Ouest	794	Partie lot 48
114	S.S.	Rampe	Locaux commer	-	N°49 Est	941	Partie lot 48

VI - Aux présentes sont demeurés annexés après mention un plan du rez-de-chaussée et un plan du sous-sol de l'immeuble figurant les subdivisions de lots qui précèdent.

Il est ici précisé que ces subdivisions n'entraînent aucune modification du devis descriptif de l'immeuble.

VII - Les deux premières lignes du tableau de répartition des charges établi sous l'article 24 du règlement de copropriété sont annulées et il est ajouté in fine du tableau les lignes suivantes :

Numéros des lots	Charges Communes en 10.000e			
	Générales	Ascenseur A	Ascenseur B	Ascenseur C
110	471	-	-	-
111	781	-	-	-
112	609	-	-	-
113	429	-	-	-
114	507	-	-	-

VIII - Une expédition des présentes sera publiée au Bureau des Hypothèques de TARBES conformément à la loi.

DONT ACTE.

Fait et Passé à TARBES, en l'Etude du Notaire soussigné
L'An Mil Neuf Cent Soixante Six,
Le Sept Septembre
Et après lecture faite, les comparants ont signé
avec le Notaire.

Signé WALTER, COUDERC, GARNAULT, RIALLAND, ce
dernier notaire.